

PRIX DU MEILLEUR ARTICLE FINANCIER

Rigueur de l'analyse, attractivité et originalité du style, vertu pédagogique : les ingrédients d'une réussite depuis 16 ans !

2019

Catégorie "Jeunes journalistes"

Julie DE LA BROSSE

Le Monde

"Impôts : le tabou de l'héritage"



Impôts: le tabou de l'héritage



STÉPHANE KIEHL

Au VI^e siècle, la nouvelle 115 de l'empereur Justinien détaillait 14 causes d'exhérédation possibles : si l'héritier frappe son auteur, s'il porte atteinte à son honneur, s'il a commis un inceste avec sa mère, et onze autres raisons plus déshonorantes les unes que les autres... L'exhérédation ? En droit des successions, il s'agit de la possibilité pour un futur défunt de déshériter un proche.

Tombé en désuétude, le terme a été (re)découvert il y a tout juste un an, au lendemain de la mort de Johnny Hallyday, lorsque la France apprenait, consternée, que l'idole nationale avait décidé, sur la base du droit californien, de déshériter ses deux aînés au profit de ses filles adoptives. Curieuse indignation quand on sait que David et Laura ont touché plus d'argent de leur père que n'accumuleront jamais la majorité des Français au cours de leur vie...

C'est un fait, en France, pays de la réserve héréditaire et de l'égalité testamentaire, l'héritage est un sujet sacré qui, depuis quelques années, fait même figure de débat interdit. Christophe Castaner pourrait en témoigner : en septembre, le ministre de l'Intérieur, alors délégué général de La République en marche, a tenté de déminer le terrain en annonçant le lancement d'une « réflexion sans tabou pour une refonte de la fiscalité sur les successions ». Mais la réplique de l'Élysée a fusé, cinglante : « Tant que je serai là, on n'y touchera pas », a rétorqué Emmanuel Macron. Au printemps 2016, celui qui était alors ministre de l'économie avait pourtant plaidé en faveur de cette réforme, déclarant avoir une préférence pour la taxe sur les successions plutôt que pour les impôts de type ISF.

«SUJET INFLAMMABLE»

«A l'époque, Macron était poussé par son entourage à augmenter la progressivité des droits de succession pour relancer la mobilité sociale. Mais lorsqu'il a compris à quel point le sujet était inflammable, il a fermé la porte à double tour», explique un des piliers de sa campagne. En juin, dans une note confidentielle à M. Macron, les trois économistes ayant inspiré son programme présidentiel,

En France, l'héritage est un sujet sacré. Alors que l'on assiste à un **retour de la rente**, de nombreux économistes invitent le président Emmanuel Macron, qui s'y refuse, à alourdir la taxation des successions, facteur majeur d'inégalités. Une **question sensible**

Jean Pisani-Ferry, Philippe Aghion et Philippe Martin, sont revenus à la charge pour réclamer une hausse de la fiscalité des très grosses successions.

Mais les sondages sont ce qu'ils sont, et, en matière politique, ils servent souvent d'aiguillon. Selon une récente étude de l'IFOP, 82 % des Français jugent l'impôt successoral illégitime, soit l'impôt le plus impopulaire de France, devant les taxes sur l'essence ! « Parce qu'il touche à la famille et parce qu'il revêt une forte dimension anthropologique, l'héritage est devenu intouchable, y compris pour ceux qui n'hériteront de rien ou presque », observe la sociologue Anne Gotman.

Alors, pourquoi cette volonté des économistes proches du chef de l'Etat de réformer l'« impôt sur la mort » ? S'agit-il d'une simple tentative d'effacer l'image de président des riches qui colle à Emmanuel Macron ? En réalité, le débat agite aujourd'hui bien au-delà des cercles de la Macronie. Dans un ouvrage saisissant paru en octobre, *Les Nouveaux Héritiers* (Seuil, 112 pages, 11,80 euros) – clin d'œil à l'ouvrage du sociologue Pierre Bourdieu –, Nicolas Frémeaux avance que l'héritage est redevenu un enjeu politique majeur de nos sociétés. « Au cours du XX^e siècle, le sujet a disparu du débat public car, avec les destructions des guerres et l'hy-

perinflation des « trente glorieuses », l'héritage pesait moins dans les destins individuels. Mais, comme l'ont montré les travaux de Thomas Piketty, nous assistons, depuis les années 1970, au retour du capital par rapport au travail, et donc de la rente en économie, qui est par essence profondément inégalitaire », explique ce disciple de M. Piketty.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes : jusqu'à la première guerre mondiale, 80 % du patrimoine total des Français avaient été hérités, contre 20 % constitués par les revenus du travail. Mais au milieu du XX^e siècle, cette part a chuté à 35 %, pour remonter à 55 % aujourd'hui. Résultat, le pourcentage des rentiers (définis par M. Frémeaux comme les personnes ayant reçu davantage que ce que gagnent les 50 % les plus pauvres durant toute une vie de travail) serait désormais proche de celui du milieu du XIX^e siècle, soit aux environs de 10 %. Une évolution qui s'accommode mal avec les idéaux de la méritocratie républicaine et de l'égalité des chances. « Aujourd'hui, même être très bien payé ne suffit plus pour être riche : dans les années 1970, on avait 30 % de chances de faire partie du 1 % le plus fortuné grâce à ses revenus, contre 14 % désormais », détaille M. Frémeaux.

RETOUR DE LA RENTE

Comme si cela ne suffisait pas à creuser les inégalités, le retour de la rente s'est accompagné, dans la majorité des pays développés, d'une baisse, voire d'une suppression des droits successoraux. Avec le taux marginal le plus élevé d'Europe (45 %), la France a globalement échappé à cette lame de fond. Mais, contrairement à une idée largement partagée, l'héritage y est assez faiblement ponctionné. « En moyenne, les successions sont taxées à 5 %, ce qui est en décalage total avec le ressenti des Français qui, pour la moitié, pensent être taxés à plus de 40 % », explique Fabrice Lenglard, commissaire général adjoint de France Stratégie. En effet, par le jeu des abattements, près de 90 % des successions en ligne directe échappent à l'impôt.

« Quant aux tranches les plus élevées, qui bénéficient des niches fiscales, et notamment de l'assurance-vie, elles dépassent rarement les 25 % d'imposition, tandis que certains pauvres voient 60 % de leur patrimoine saisi par le fisc parce qu'ils n'ont pas d'héritiers en ligne directe. Tout ceci plaide pour une révision de l'architecture des droits de succession, qui n'a pas connu de réforme majeure depuis 1901 », précise M. Frémeaux.

Ce serait d'autant plus souhaitable, soulignent les économistes, que l'impôt successoral est un « bon impôt », utile, redistributif et intervenant au bon moment. « Le meilleur impôt est celui qui crée le moins de distorsions dans le comportement des agents. Or, on constate qu'en taxant la mort, on engendre moins de réactions qu'en ponctionnant le travail ou le patrimoine », explique l'économiste Jonathan Goupille-Lebret, qui a étudié les réponses comportementales à l'héritage. Selon lui, il serait possible de relever à 70 % le taux d'imposition des très grosses successions, sans affecter les recettes de l'Etat.

Le problème, c'est que, en la matière, les arguments économique-philosophiques sont foisonnants et difficiles à hiérarchiser. Spécialiste des questions de patrimoine intergénérationnel, l'économiste André Masson s'est amusé à décortiquer les différents courants de pensée sur la question de l'héritage : « Avant d'être le totem inattaquable qu'il est devenu, l'héritage a fait l'objet de débats passionnés au cours du XVIII^e et jusqu'au début du XX^e siècle entre, d'un côté, les abolitionnistes, comme les saint-simoniens, Karl Marx, ou même le très libéral John Stuart Mill, qui prônaient sa suppression au nom de l'égalité ou de la toute-puissance du

Compétitivité des entreprises: le droit successoral en question

ET SI LE SECRET DU MITTELSTAND résidait dans le droit successoral ? La question a été soulevée outre-Rhin à l'occasion des élections fédérales de 2017. Car, comme en France, on assiste là-bas au grand retour de l'héritage. Nos voisins ont même donné un nom au phénomène : *Erbschaftswelle* (la « vague des héritages »), qui représenterait 400 milliards d'euros par an.

Sauf qu'en Allemagne, c'est le régime des transmissions d'entreprises qui fait débat. Pour préserver le tissu des puissantes PME familiales, la fiscalité est très avantageuse pour les héritiers d'actifs professionnels. Mais aujourd'hui, certains responsables

politiques, notamment chez les Verts et une partie du SPD, estiment que cet avantage constitue un privilège indu.

Une discussion à contre-courant des réflexions françaises sur le sujet. « En France, la difficile transmission des entreprises familiales est en partie due à la fiscalité élevée, et complexe, qui paralyse les héritiers », explique François Hellio, avocat chez CMS Francis Lefebvre. En 2003, s'inspirant du modèle allemand, le pacte Dutreil avait pour objectif de faciliter ces transmissions. « Mais comme toujours, on a mis en place une usine à gaz qui demande énormément d'anticipation pour être bien utilisée », ajoute M^e Hellio. Dans le

meilleur des cas, un chef d'entreprise français très bien conseillé peut bénéficier d'un taux d'imposition de 6,5 %, contre un taux nul (jusqu'à 26 millions d'euros) en Allemagne.

Alors, faut-il alléger la fiscalité des transmissions professionnelles ? En 2003, dans son ouvrage *Le Capitalisme d'héritiers* (Seuil), l'économiste Thomas Philippon accusait le capitalisme familial à la française de privilégier l'héritage et la reproduction sociale plutôt que de promouvoir la créativité et la compétence. « Mais attention, il faut bien distinguer les entreprises dirigées par des membres de la famille, qui sont globalement moins

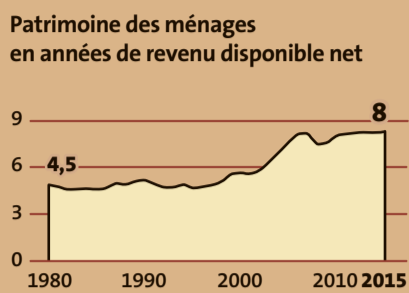
performantes, des structures à actionnariat familial, dont le taux de survie est plus élevé », précise M. Philippon.

Le problème est qu'en France, on a tendance à mélanger les deux. Ainsi du pacte Dutreil : pour bénéficier des allègements fiscaux, un des membres de la famille doit exercer une fonction au sein de l'entreprise. Une obligation d'autant moins justifiée quand on sait la difficulté à trouver des héritiers compétents pour diriger l'empire familial. En Allemagne, la seule garantie à respecter est de rester au capital et de préserver l'emploi pendant au moins sept ans. ■

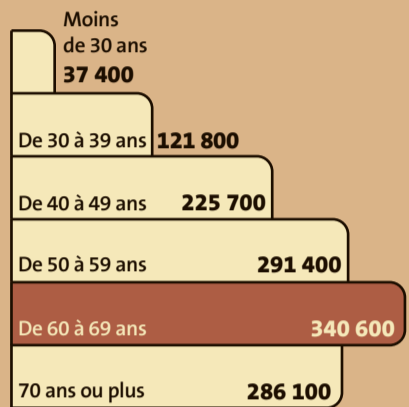
J. D. L. B.

L'inégalité au cœur des transmissions parents/enfants

Un patrimoine grandissant, concentré chez les seniors

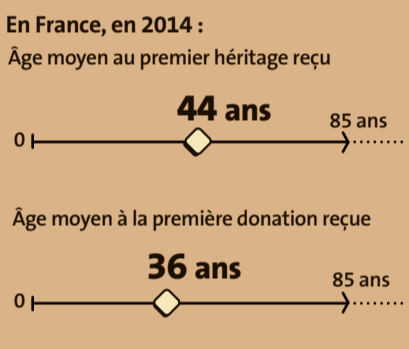


Patrimoine net moyen des ménages en 2015 selon l'âge*, en euros



* de la personne de référence

Des transmissions reçues aux alentours de 40 ans



En France, des héritiers plus nombreux, mais moins bien lotis que chez nos voisins

Part des ménages ayant déclaré en 2015 avoir déjà bénéficié d'une transmission*, en %



* héritages et donations.

Montant moyen des transmissions reçues au cours de leur vie par les ménages ayant bénéficié d'au moins une transmission, en euros constants par ménage bénéficiaire



la médiane étant de 41 100 euros

La majorité des transmissions se font entre parents et enfants et ne sont pas taxées

environ 80 % des donations se font entre parents et enfants

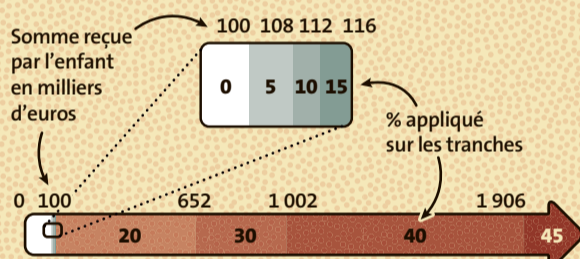
Contrairement aux héritages, les donations sont des transmissions de patrimoine effectuées entre deux personnes vivantes



entre 85 % et 90 % des transmissions parents/enfants sont exonérées de droits de succession

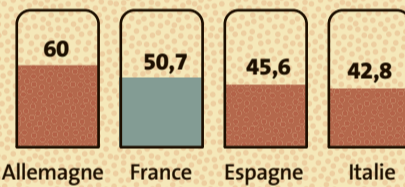
83 % du total des héritages se font entre parents et enfants (hors héritage entre conjoints)

Barème de base de l'imposition des donations et héritages à un enfant



Ceux qui gagnent le plus sont ceux qui héritent le plus

Part du patrimoine net national détenue par les 10 % des ménages les mieux dotés en patrimoine en 2014



Revenu disponible moyen des ménages français en 2009, en euros



SOURCES : INSEE, FRANCE STRATÉGIE, CONSEIL DES PRÉLÈVEMENTS OBLIGATOIRES, LE MONDE, SERVICE-PUBLIC.FR

INFOGRAPHIE : AUDREY LAGADEC, MAXIME MAINGUET

marché, et de l'autre, les familialistes et les défenseurs du droit de propriété.»

Selon M. Masson, l'idéologie dominante a toujours résulté des alliances existant entre ces différents courants antagonistes. C'est ainsi que, dans les années 1930, la coalition entre égalitaristes et libéraux a conduit les Etats-Unis à adopter une fiscalité quasi confiscatoire. «Aujourd'hui, l'alliance entre néolibéraux et familialistes a permis le recul de l'imposition successorale, y compris dans des pays égalitaristes comme la Suède. Quant à la Révolution, qui fut la seule période où les égalitaristes auraient pu l'emporter, elle s'est arrêtée à mi-chemin en imposant le partage égal entre enfants», précise-t-il.

LE FAMEUX «EFFET CARNEGIE»

Deux siècles et demi après les discours enflammés du révolutionnaire Gracchus Babeuf, on s'écharpe encore pour savoir si les sociétés de rentiers sont plus ou moins «efficaces» que les autres. Parmi les arguments des abolitionnistes, l'héritage, en plus de pervertir la compétition sociale, rendrait les actifs moins actifs. C'est le fameux «effet Carnegie» (du nom du philanthrope Andrew Carnegie), qui incite certains milliardaires américains, comme Warren Buffett ou Bill Gates, à déshériter leurs enfants au profit de fondations caritatives. «Aux Etats-Unis, on craint que l'héritage ne brise la dynamique capitaliste en lui faisant perdre ses vertus d'entrepreneuriat et d'innovation», décrypte le sociologue François Dubet. Mais sans possibilité de transmettre sa richesse, serait-on aussi enclin à travailler? «Un impôt confiscatoire conduit inévitablement à l'exil fiscal ou au détournement», argue Jean-Philippe Delsol, administrateur de l'Institut de recherches économiques et fiscales.

«Au fond, il n'existe pas de vérité absolue sur ce sujet, et c'est pourquoi la question de l'héritage doit être considérée d'un point de vue moral: est-il normal de laisser des enfants hériter de milliards quand d'autres n'ont rien?», estime Camille Landais, de la London School of Economics. Et l'économiste Philippe Aghion d'ajouter: «Ce qui est sûr, c'est qu'une croissance non inclusive risque de provoquer violences et tensions sociales. C'est précisément pour cette raison que la suppression de l'ISF,

qui paraissait une bonne mesure sur le papier, se révèle aujourd'hui si catastrophique.»

Derrière ces querelles irréconciliables, une tendance se dessine qui pourrait mettre tout le monde d'accord: avec le vieillissement de la population, on hérite aujourd'hui de plus en plus tard, à 50 ans en moyenne, contre 42 ans en 1980, renforçant la détention du patrimoine par les seniors. «A l'opposé des années 1980, les plus de 70 ans disposent d'un patrimoine trois fois plus important que celui des trentenaires. Et cette tendance va aller en s'accroissant», explique M. Lenglard. Or, d'un point de vue strictement économique, les jeunes actifs investissent davantage, notamment dans les entreprises, que leurs aînés. D'où la nécessité de faciliter les donations du vivant, notamment entre grands-parents et petits-enfants. Par ailleurs, les seniors étant

«PARCE QU'IL TOUCHE À LA FAMILLE ET QU'IL REVÊT UNE FORTE DIMENSION ANTHROPOLOGIQUE, L'HÉRITAGE EST DEVENU INTOUCHABLE»

ANNE GOTMAN
sociologue

toujours plus riches, ne serait-il pas logique de financer la dépendance (le fameux cinquième risque) par une hausse de la fiscalité successorale? Cela permettrait d'ouvrir discrètement la boîte de Pandore, tout en affichant une ambition politique forte...

GARE AUX SOLUTIONS MIRACLES

N'en déplaise à Emmanuel Macron, le débat risque de ressurgir dans les mois et années à venir. Récemment, le député Jean-Noël Barrot (MoDem, Yvelines) a voulu faire voter un amendement pour normaliser la fiscalité de l'assurance-vie et la rendre moins attrayante en cas de transmission, avant de se faire retoquer par l'Elysée. Preuve que l'entourage du chef de l'Etat n'a pas baissé les bras, une note du Conseil d'analyse économique, dirigé par Philippe Martin, est en cours de préparation

sur le sujet. Avec les velléités des «gilets jaunes» de rétablir l'ISF au nom de la «justice fiscale», une fenêtre de tir pourrait même s'être ouverte. Laurent Berger, le secrétaire général de la CFDT, s'y est d'ailleurs engouffré, le 28 novembre, en appelant le gouvernement à créer une tranche d'impôt supplémentaire sur les très hauts revenus, et à taxer davantage la transmission des gros patrimoines.

Gare toutefois aux solutions miracles. «Aujourd'hui, on entend dire qu'il faut alléger la fiscalité des donations en allourdissant celle des successions. En réalité, il faut pénaliser les successions sans toucher aux donations, estime André Masson. Sinon, cela va de nouveau avantager les riches, qui sont les seuls à transmettre de leur vivant.» Autant dire que le moment serait mal choisi... ■

JULIE DE LA BROSSE

«La revue de presse de la mort de Johnny est le meilleur roman du moment»

HAUT FONCTIONNAIRE, écrivain et académicien, Marc Lambron estime que «la France demeure le pays de la Révolution, qui a jeté l'opprobre sur les privilèges et cherché à réparer la part d'injustice que comporte l'héritage».

Existe-t-il une obsession successorale française?

Sans être une exception française, certaines caractéristiques historiques ont sans doute renforcé l'obsession des Français vis-à-vis de l'héritage. La France est un pays sédentaire, rural, où le lopin de terre constitue l'outil de travail et une garantie de survie. C'est aussi un pays de grande tradition monarchique et aristocratique, où la place dans la fratrie préjuge de votre avenir: l'aîné hérite des apanages du titre tandis que le benjamin se résigne à devenir curé. Sous l'Ancien Régime, la société de cour, faite d'intrigues, de coups de poignard et de poison, a d'ailleurs alimenté le fantasme de l'héritier évincé. Au XVII^e siècle, le mélange à base d'arsenic concocté par la marquise de Brinvilliers pour éliminer

ses frères et ses amants est, par exemple, appelé «poudre de succession»...

Et puis, bien sûr, la France demeure le pays de la Révolution, qui a jeté l'opprobre sur les privilèges et cherché à réparer la part d'injustice que comporte l'héritage. On retrouve moins cette obsession successorale dans les pays de pionniers comme les Etats-Unis, où la terre reste à conquérir et où certaines riches fortunes préfèrent déshériter leurs enfants pour en faire des entrepreneurs conquérants.

La littérature tricolore est riche en drames successoraux. Est-ce une spécificité?

Avec des figures aussi puissantes que l'Avare (de Molière) ou les ingrates filles du Père Goriot (de Balzac), la littérature française s'est en effet illustrée sur ce terrain du drame successoral. La nouvelle L'Héritage, de Maupassant, qui met en scène un couple avec un mari stérile dont le legs est conditionné à la conception d'un enfant dans les trois ans, est tout à fait truculente. Quant au Mauriac du Nœud de

vipères, qui dévoile un patriarche aigri souhaitant déshériter ses enfants au profit de son fils illégitime, il n'a pas d'égal pour décrire le monde confiné et étroit de la bourgeoisie de province. Mais avec des personnages comme Shylock (de William Shakespeare), Scrooge (de Charles Dickens) ou Volpone (de Ben Jonson), qui feint d'être à l'article de la mort pour attirer les prétendants à sa succession, la littérature anglo-saxonne n'est pas en reste.

Aujourd'hui, l'héritage joue le rôle de consolation affective au moment de la perte d'un proche. Est-ce ce que voulait dire Jules Renard en écrivant «La mort vous prend un parent, mais elle le paie»?

Je ne le crois pas. Cette idée que l'héritage vient compenser affectivement la perte d'un être cher est assez récente. Elle émane de ce que j'appelle la société des psychologies réparatrices ou des résiliences fructueuses de Françoise Dolto et Boris Cyrulnik, où l'argent supplée aux affects dont on a

été privé. Avant guerre, cette dimension affective de l'héritage n'existait pas: ce dont on héritait n'avait pas de relation proportionnelle à l'amour dont on avait, ou non, bénéficié. En 1901, lorsqu'il écrit cette phrase dans son journal, Jules Renard est simplement cynique: il estime que la mort ne gagne pas sur tous les tableaux. Il ajoute d'ailleurs «qu'il ne faut pas beaucoup d'argent pour qu'elle se fasse pardonner»!

Quel roman illustre le mieux, selon vous, le rapport des Français à l'héritage?

Si j'avais un ouvrage à conseiller sur le sujet, ce serait la revue de presse de la mort de Johnny, qui est assurément le meilleur roman du moment, avec de nouvelles problématiques comme le drame des familles recomposées, qui ajoute à la complexité de l'intrigue. Cette affaire est d'autant plus romanesque qu'elle est démultipliée par sa narration (télé, presse et même livre), à la façon d'une bonne série. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR J. D. L. B.

PRIX DU MEILLEUR ARTICLE FINANCIER

Rigueur de l'analyse, attractivité et originalité du style, vertu pédagogique : les ingrédients d'une réussite depuis 16 ans !

2019

Catégorie "Journalistes confirmés"

Sophie FAY

L'Obs

"CAC 40 : que les gros
contribuables lèvent le doigt !"



Part1. CAC 40 : que les gros contribuables lèvent le doigt !

INFO OBS. Pour la première fois, les grands groupes français ont accepté de révéler le montant des impôts et cotisations qu'ils acquittent en France. Classement des bons élèves... et des cancre.

« Le dirigeant d'une entreprise française doit payer ses impôts en France et les grandes entreprises qui y font des profits doivent y payer l'impôt. » Le 10 décembre dernier, après l'acte 4 des "gilets jaunes", le président de la République a fait ce rappel à l'ordre inattendu dans son allocution télévisée. Qui visait-il ? Les fameux Gafa – Google, Apple, Facebook, Amazon et consorts – qui ne paient presque pas d'impôts en France ? Les banques, critiquées par une partie des "gilets jaunes" prêts à ne plus payer leurs achats par carte Bleue pour les priver de commissions ? Carrefour, accusé sur les ronds-points de toucher l'argent du CICE puis de licencier ? Carlos Ghosn, le patron de Renault, Nissan et Mitsubishi, rattrapé par la justice japonaise ? Les multinationales françaises qui paieraient moins d'impôts que le boulanger ou la PME grâce à leurs batteries de fiscalistes ?

Un mystère sur lequel "l'Obs" a voulu lever le voile. Pour savoir si les entreprises du CAC 40 jouent le jeu de la solidarité nationale, il faut connaître le montant de prélèvements obligatoires qu'elles paient en France, c'est-à-dire l'impôt sur les sociétés, les cotisations sociales, les taxes foncières, la cotisation sur leur valeur ajoutée et autres. Il faut aussi comparer ce chiffre avec leur activité dans le pays. Mesurer leur "empreinte fiscale", en quelque sorte. Mais voilà : la plupart de ces données ne sont pas publiques. Certaines sociétés ont toutefois accepté de nous les transmettre. Une première !

"Comprendre l'attente citoyenne"

Ces dernières semaines, "l'Obs" a interrogé chaque membre de l'indice CAC 40 sur sa contribution en 2017 : 33 groupes sur 40 ont joué le jeu, avec plus ou moins de précision. Les discussions ont été animées au sein de certains états-majors, notamment ceux de Carrefour, Axa,

Air Liquide, Pernod Ricard... Jusqu'à la dernière minute ! Une réunion discrète s'est tenue à l'Afep, l'association qui réunit les très grandes entreprises françaises. Finalement, la volonté de certains acteurs, comme LVMH ou les banques, de montrer l'ampleur de leur effort (ou le contraste avec leurs concurrents) a été déterminante.

Quentin Parrinello, expert pour l'ONG Oxfam, souligne :

« Le fait que les entreprises communiquent sur leur empreinte fiscale montre qu'elles commencent à comprendre l'attente citoyenne et l'inquiétude que nous avons face à un impôt de plus en plus déconnecté de la réalité économique. »

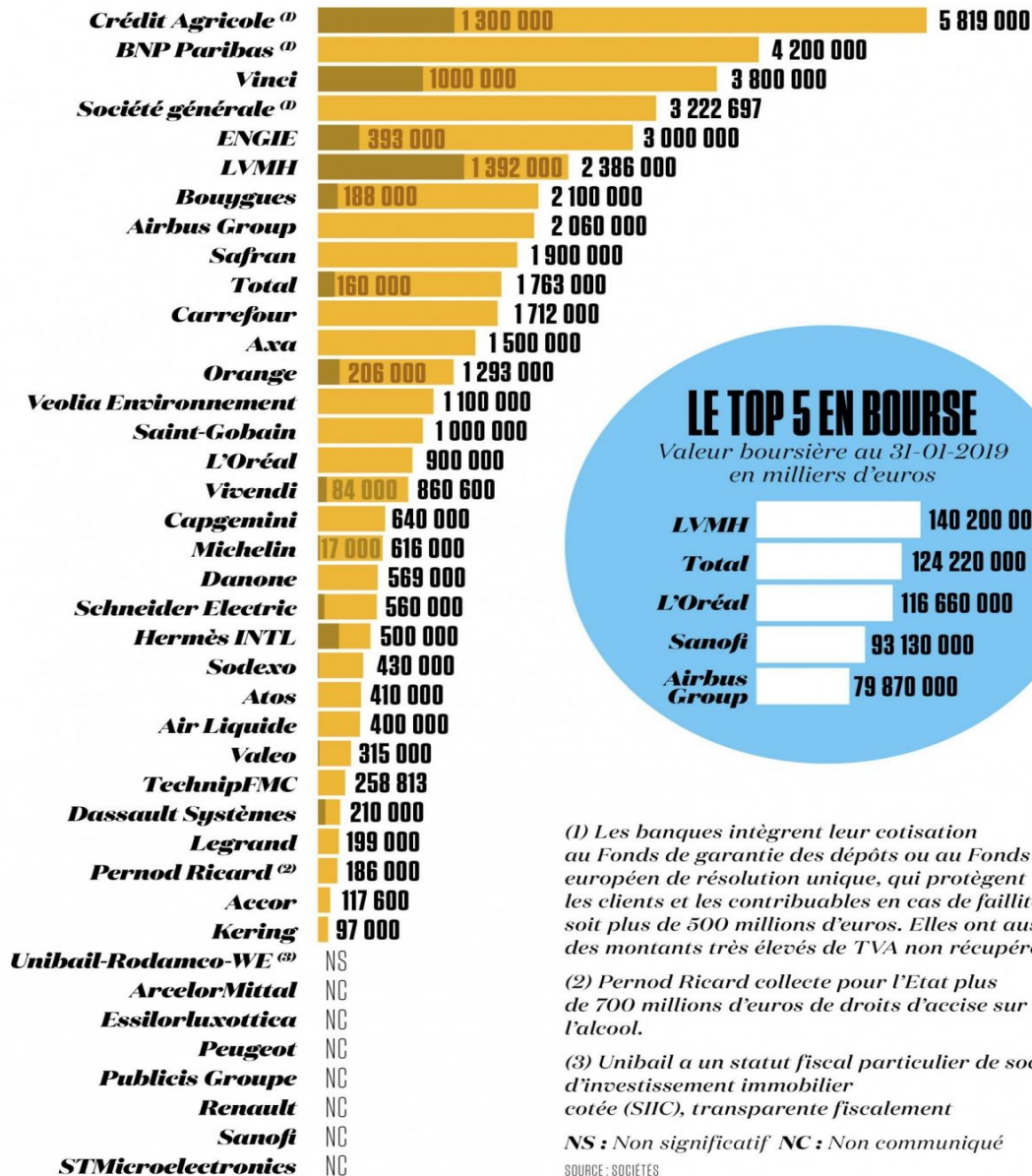
À eux seuls, les trente-trois groupes qui nous ont répondu acquittent 11% des prélèvements supportés par les entreprises en France. Un bon début.

N'en déplaise à leurs détracteurs, les banques figurent en tête du classement des "bons élèves fiscaux", c'est-à-dire ceux qui paient le plus. Numéro un, le Crédit agricole décaisse au total 5,8 milliards d'euros. Il est le deuxième contributeur à l'impôt sur les sociétés, après LVMH. C'est un très gros employeur en France (111.000 personnes), qui règle à ce titre un montant record de cotisations sociales et de taxes sur les salaires. BNP Paribas aussi. La Société générale, elle, arrive dans le top 5, bien qu'elle ne paie pas d'impôt sur les bénéfices : elle déduit encore la perte colossale de Jérôme Kerviel, découverte en 2008.

QUI CONTRIBUE LE PLUS À LA SOLIDARITÉ NATIONALE ?

En 2017, en France, en milliers d'euros

■ Somme totale des prélèvements obligatoires (impôt sur les sociétés, cotisations sociales, taxe foncière, CVAE...) payés
■ L'impôt sur les sociétés



(1) Les banques intègrent leur cotisation au Fonds de garantie des dépôts ou au Fonds européen de résolution unique, qui protègent les clients et les contribuables en cas de faillite, soit plus de 500 millions d'euros. Elles ont aussi des montants très élevés de TVA non récupérés.

(2) Pernod Ricard collecte pour l'Etat plus de 700 millions d'euros de droits d'accise sur l'alcool.

(3) Unibail a un statut fiscal particulier de société d'investissement immobilier cotée (SIIC), transparente fiscalement

NS : Non significatif NC : Non communiqué

SOURCE : SOCIÉTÉS

Les banques contribuent au Fonds de garantie des dépôts et au Fonds européen de résolution des faillites, ce qui gonfle leurs chiffres de prélèvements obligatoires. "Surtout, elles font encore une grande partie de leur activité en France, ce qui n'est plus le cas de beaucoup d'autres sociétés du CAC 40", commente un fiscaliste. Le Crédit

agricole engrange 73% de son chiffre d'affaires sur le territoire national, la Société générale 44%, contre 9% pour Danone ou Pernod Ricard, 6% pour Schneider Electric. Et toutes y paient proportionnellement plus d'impôts.

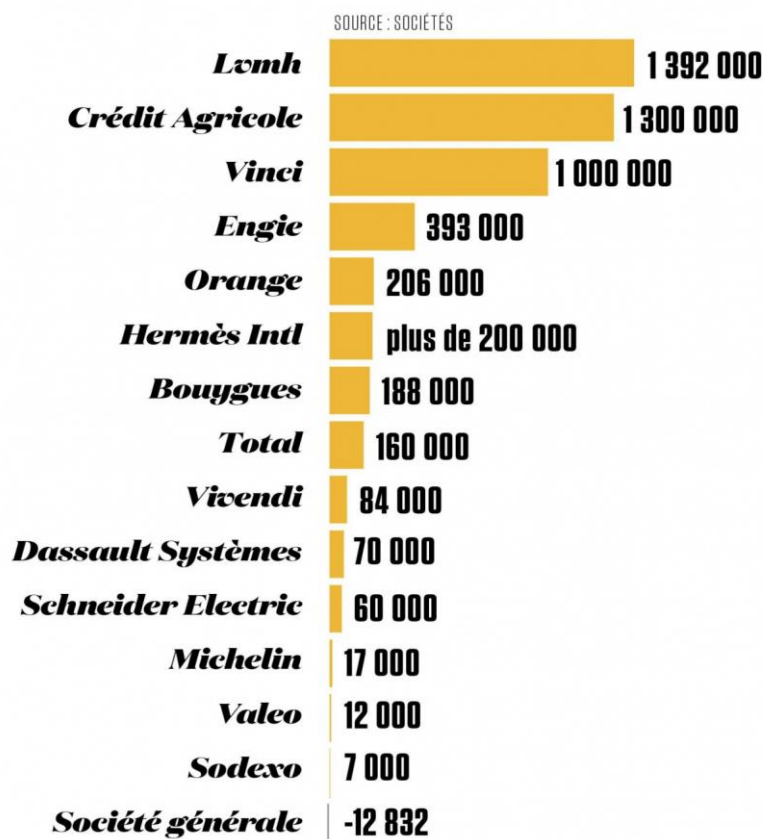
Vinci, LVMH et Hermès "bons élèves"

Le "grand méchant" Vinci apparaît, lui, comme un contribuable exemplaire. Stigmatisé sur les ronds-points par les "gilets jaunes" – à cause du prix des péages qui vient encore d'augmenter –, il se place en 3e position au classement général, alors qu'il n'est que la 12e société du CAC 40 par sa valeur en Bourse. Le concessionnaire d'autoroutes et géant du BTP aux juteux bénéfices est un gros employeur en France (100.000 salariés) où il gère des activités peu délocalisables (59% de son chiffre d'affaires est en France). C'est aussi le cas du groupe Bouygues (plus de 2 milliards d'empreinte fiscale).

C'est LVMH qui, en France, fait le plus gros chèque au fisc au titre de l'impôt sur les sociétés : 1,4 milliard d'euros en 2017. Il faut dire que le géant du luxe vient d'annoncer pour 2018 un bénéfice record : 6,3 milliards d'euros et des ventes en hausse de 11% dans le monde. Signe très concret de l'écart criant entre une petite partie de la planète, qui s'enrichit et dépense, et les citoyens aux fins de mois difficiles qui soutiennent les "gilets jaunes". En présentant ses résultats, le PDG a tenu à montrer que la réussite de ses sociétés profitait aussi à la France. En 2017, son groupe y a payé au total 2,4 milliards de prélèvements obligatoires (dont 770 millions de cotisations sociales). "Sans compter, souffle le patron en privé, ce que je paie à titre personnel." LVMH acquitte 54% de ses impôts en France, où il ne fait que 10% de ses ventes.

QUI PAIE LE PLUS D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ?

*L'impôt sur les sociétés
en milliers d'euros, en 2017*



Toujours dans le luxe, l'indépendant Hermès affiche aussi une forte empreinte fiscale : plus de 500 millions d'euros. Soit 43% de son impôt mondial, pour 14% de ses ventes dans l'Hexagone.

Tous les groupes n'ont pas fait ce choix bleu blanc rouge. En bas du palmarès global, Kering (Saint Laurent, Bottega Veneta, Puma...), contrôlé par la famille Pinault, fait mauvaise figure malgré un effort de transparence, avec à peine 97 millions d'euros de prélèvements obligatoires. En Italie, un redressement fiscal colossal (de l'ordre de 1,4 milliard d'euros) lui pend au nez, du fait des montages de Gucci, marque emblématique du groupe, soupçonnée de réduire sa facture en comptabilisant ses ventes en Suisse via une filiale ad hoc.

Le "cas" Carrefour

Carrefour doit-il, lui, rendre le CICE, comme certains le réclament ? Notre classement montre qu'il est un champion des cotisations sociales : 1,2 milliard d'euros net. C'est un peu moins que les banques, Vinci ou Bouygues... mais bien davantage que les groupes industriels, ou même que le numéro un de la restauration collective Sodexo. Et ce, même après déduction du fameux crédit d'impôt instauré sous François Hollande pour faire baisser le coût du travail.

Le CICE tant décrié, qui coûte une vingtaine de milliards à l'État, "rapporte" à Carrefour moins de 200 millions d'euros (134 millions selon la CGT). Soit 10% de ses cotisations employeurs. "134 millions, c'est quand même l'ordre de grandeur de l'économie que fait le groupe avec le licenciement de 2.400 personnes en 2018", rappelle Christophe Alliot, fondateur du Basic, bureau d'études indépendant, qui travaille avec Oxfam.

Carrefour, qui peine à être rentable en France, ne paie sans doute pas d'impôt sur les sociétés mais s'y acquitte de 450 millions d'euros d'impôts sur les facteurs de production. Au total, le distributeur a répertorié plus de 80 taxes différentes (taxes foncières sur les bureaux en Ile-de-France, taxe sur l'horlogerie, sur les huiles, sur les imprimés publicitaires, etc.), et s'en agace d'autant plus que, selon un porte-parole, "notre groupe subit une concurrence déloyale des acteurs d'internet".

Quelques bizarreries

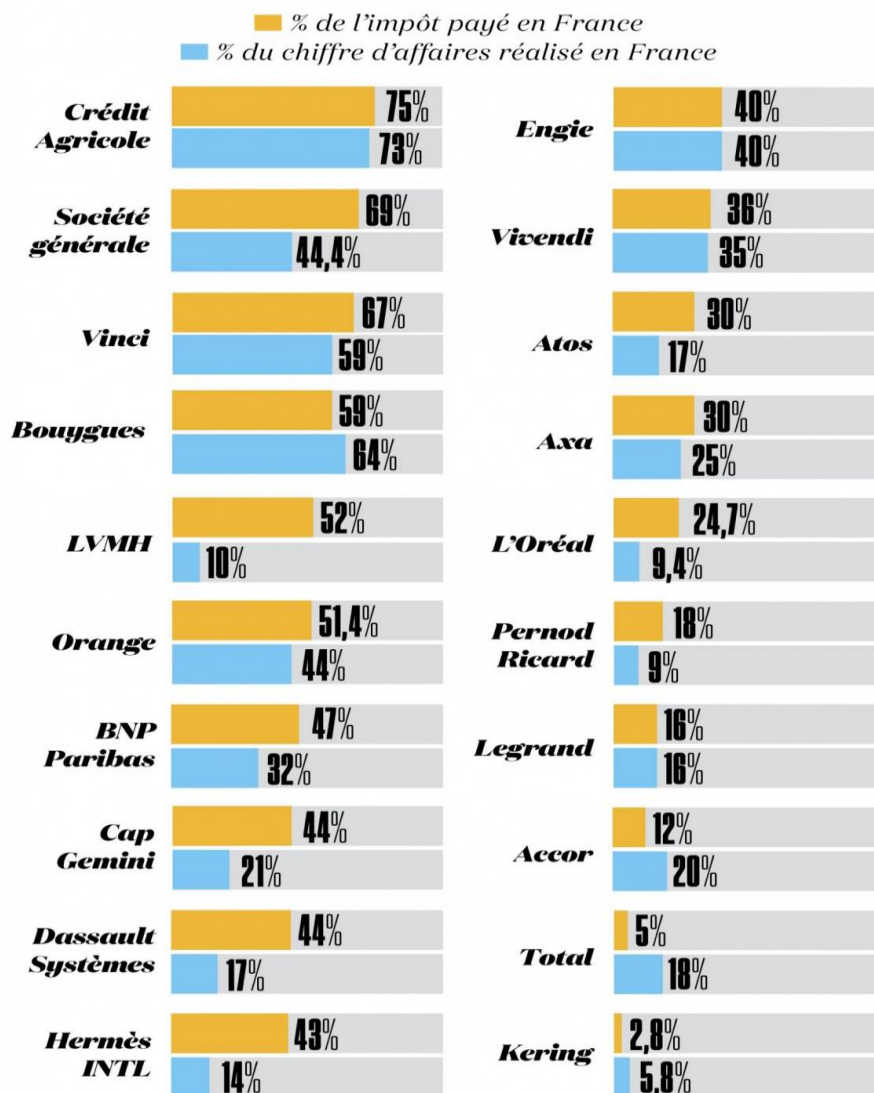
Les industriels apparaissent comme de petits joueurs à côté des acteurs du service. À une exception majeure près, celle du secteur aéronautique dont les deux poids lourds, Airbus et le fabricant de moteurs Safran, se classent très haut dans notre palmarès. Pourquoi Valeo, Michelin ou même Danone, fleurons de la marque France, contribuent-ils moins que les banques, le BTP ou les télécoms ? François Soulmagnon, le directeur général de l'Afep, rappelle :

« N'oubliez pas que l'industrie ne représente que 15% du PIB en France, que les marges sont faibles, quand elles sont positives, et que les entreprises paient beaucoup d'impôts de production. »

Il y voit d'ailleurs l'une des explications de la désindustrialisation. « Contrairement à l'image que l'on s'en fait, poursuit-il, l'industrie est de plus en plus locale. On produit là où l'on vend. » Ce qui explique, pour les grands groupes français, la faible part de leur chiffre d'affaires réalisée en France. Dans l'industrie, les investissements sont très lourds, ce qui réduit le bénéfice.

DES GROUPES DE PLUS EN PLUS INTERNATIONAUX

Qui paie le plus d'impôt en France par rapport au poids de son chiffre d'affaires ou son activité économique dans le pays



SOURCE : SOCIÉTÉS

Le classement comporte aussi quelques bizarreries. Total, le mastodonte boursier – deuxième groupe du CAC 40, évalué à 124,22 milliards –, ne paie que 160 millions d'euros d'impôt sur les sociétés en France, plutôt moins que dans le reste du monde. « Le groupe paie davantage là où il extrait le pétrole », explique un fiscaliste. À titre de comparaison, Engie (ex-GDF Suez), 18e valeur en Bourse (22,8 milliards), paie 393 millions d'euros d'impôt sur les sociétés dans l'Hexagone.

Autre anomalie, Unibail-Rodamco-Westfield, qui pèse 21,85 milliards d'euros en Bourse et se présente comme le premier créateur et opérateur de centres commerciaux, ne paie pas d'impôt sur les bénéfices en France, grâce à un statut spécifique : celui de société d'investissement immobilier cotée. Ce sont ses actionnaires qui le paient directement. Cela ne l'a toutefois pas empêché de réclamer à l'État le remboursement de la taxe additionnelle sur les dividendes de 3% instaurée par François Hollande et annulée par le Conseil constitutionnel. Un gain de 31 millions ! Il ne paie pas non plus beaucoup de cotisations sociales. En France, le groupe ne compte que 700 salariés. Prenez l'immense centre commercial des Quatre Temps à la Défense, le quartier des tours d'affaires de Paris : seulement 12 personnes le gèrent. C'est aussi le cas d'Accor (3.000 salariés en France), opérateur d'hôtels dont il n'est plus propriétaire. Il n'en possède qu'un en France, et les 1.600 autres sont gérés par des franchisés.

"Une question d'affichage à l'international"

Faut-il donc continuer à baisser l'impôt sur les sociétés, de 33,3% actuellement à 25% (un peu en dessous de la moyenne européenne), comme l'a décidé le gouvernement l'an dernier ? L'utilité de cette mesure n'est pas évidente, alors qu'elle coûtera 11 milliards d'euros sur l'ensemble du quinquennat, soit un peu plus de 2 milliards par an.

Les très petites entreprises, elles, bénéficient déjà d'un taux réduit à 15%, les moyennes d'un taux à 28%. Et pour les grandes, les variations sont énormes : l'impôt sur les sociétés en 2017, c'était seulement 60 millions pour Schneider Electric, 17 millions pour Michelin, 12 millions pour Valeo... Un industriel conclut :

« C'est surtout une question d'affichage à l'international, un signe pour montrer que la France est attractive, mais les entreprises, notamment dans l'industrie, paient assez peu d'impôt sur les bénéfices. Elles en paieraient davantage s'il y avait moins d'impôts de production. »

Un sujet un peu technique, mais à 11 milliards d'euros, il mérite bien un temps de réflexion dans le grand débat.

Sophie Fay

Le montant des prélèvements obligatoires acquittés par Total en France est de 1,763 milliard d'euros et non de 940 millions d'euros comme indiqué dans l'infographie publiée dans le magazine. Les chiffres transmis initialement par le groupe pétrolier n'incluaient pas les cotisations sociales.

CEUX QUI ONT REFUSÉ DE RÉPONDRE

Sept entreprises ont refusé de donner leur empreinte fiscale. Le fabricant de composants STMicroelectronics et le groupe sidérurgique ArcelorMittal font partie historiquement du CAC 40, mais ils n'ont ni siège ni patron en France. Le lunettier Essilor est englué dans sa fusion avec l'italien Luxottica. Publicis nous fait savoir que la France ne pèse que 7% de son chiffre d'affaires. Peugeot, qui a accumulé les déficits dans le passé, ne veut pas révéler qu'il ne paie pas d'impôts sur les bénéfices. Quant à Renault, silence radio... même si son actionnariat public permettrait d'espérer une certaine transparence. Sanofi, enfin : son PDG, Olivier Brandicourt, réside bien en France, le groupe affiche un taux d'impôt effectif élevé dans son document de référence, mais il est l'un des plus gros bénéficiaires du crédit d'impôt recherche ou du remboursement de la taxe additionnelle de 3% sur les dividendes... et a sans doute préféré ne pas répondre plutôt que de faire pâle figure.

Part2. Impôts payés en France : les sociétés du CAC 40 qui ont joué le jeu (et les autres)

L'impôt sur les sociétés a rapporté 35,5 milliards d'euros en 2017. À eux seuls, 15 groupes du CAC 40 en paient 5 milliards. Mais, derrière LVMH, Crédit agricole, Vinci et Engie, les montants baissent vite. Pourquoi ?

L'impôt sur les sociétés a rapporté 35,5 milliards d'euros en 2017. A eux seuls, 15 groupes du CAC 40 en paient 5 milliards. Mais, derrière LVMH, Crédit agricole, Vinci et Engie, les montants baissent vite. Pourquoi ?

Pourquoi les entreprises sont-elles si réticentes à communiquer sur l'impôt sur les sociétés (IS) qu'elles paient en France ? Lorsque "l'Obs" a décidé de demander aux sociétés de l'indice CAC 40 le montant de prélèvements obligatoires – impôt sur les sociétés, cotisations sociales, taxes foncières, cotisations sur la valeur ajoutée... – qu'elle acquittent dans l'Hexagone pour comprendre à quelle hauteur elles participent à la solidarité nationale, 33 ont accepté de donner un chiffre global. Mais seules 15 sont rentrées dans le détail de leur impôt sur les sociétés. Les autres se sont arc-boutées sur un pseudo argument juridique – ce sont des chiffres que l'on ne communique pas aux marchés financiers – ou nous ont juste adressé une fin de non-recevoir.

Au total, en 2017, l'impôt sur les sociétés a rapporté 35,5 milliards d'euros, soit 1,5% du PIB. À elles seules, quinze sociétés du CAC 40 en paient 5 milliards.

LVMH, Crédit agricole et Vinci paient 1 milliard ou plus

Les plus prompts à donner le détail sont évidemment les sociétés qui font le plus gros chèque d'IS au fisc. Trois d'entre elles paient 1 milliard ou plus : LVMH, Crédit agricole et Vinci.

Leur chèque est particulièrement élevé en 2017, année où une surtaxe exceptionnelle sur les grandes sociétés a été votée pour combler le

trou créé dans les finances publiques par l'annulation par le Conseil constitutionnel de la taxe de 3% sur les dividendes voulue par François Hollande. Cette surtaxe a fait passer de 33,3% à 38,3% le taux de l'IS pour les entreprises dont le chiffre d'affaires dépasse 1 milliard d'euros et de 33,3% à 43,3% pour celles dont le chiffre d'affaires dépasse les 3 milliards. Elle a pesé particulièrement sur le Crédit agricole, qui, du fait de sa structure mutualiste, ne versent pas – ou peu – de dividendes.

Viennent ensuite Engie (393 millions), Orange et Hermès (autour de 200 millions d'euros), puis Bouygues (188 millions) et Total (160 millions).

La surprise, c'est la vitesse à laquelle cet impôt décroît et sa faible ampleur par rapport aux résultats des groupes. Petit rappel du bénéfice net part du groupe en 2017 des entreprises citées ci-dessus :

- LVMH : 5,129 milliards d'euros
- Crédit agricole : 3,649 milliards d'euros
- Vinci : 2,747 milliards d'euros
- Engie : 1,423 milliard d'euros
- Orange : 1,906 milliard d'euros
- Hermès : 1,22 milliard d'euros
- Bouygues : 1,085 milliard d'euros
- Total : 7,656 milliards d'euros

Même si ces groupes sont très internationalisés et tirent leurs bénéfices des marchés étrangers, les ordres de grandeurs paraissent bien faibles pour certains. Et plus on descend dans le tableau, plus l'écart est saisissant : Vivendi paie 84 millions d'IS, Dassault Systèmes verse 70 millions, Schneider Electric acquitte 60 millions pour des résultats compris entre 519 millions et 2,1 milliards. Michelin et Valeo paient respectivement un IS de 17 et 12 millions d'euros pour des résultats globaux de 1,7 milliard et 886 millions d'euros.

"Dans l'industrie, les marges sont faibles en France et les impôts de production sont élevés", nous explique-t-on à l'Afep, l'association qui réunit les grandes entreprises françaises. N'empêche les chiffres sont étonnants. Sodexo, qui paie 7 millions d'euros d'IS en France pour un

résultat de 723 millions d'euros, présente aussi la France comme un pays à faibles marges, faible rentabilité, contrastant avec les États-Unis ou le Mexique.

Le mystère Sanofi

Il faut donner un petit coup de chapeau aux groupes les plus transparents, comme Valeo, un des tout premiers à donner ces chiffres même s'ils peuvent paraître faibles pour la France. Michelin a aussi été rapide et précis. Ce qui n'est pas le cas des deux constructeurs. Tout d'abord Peugeot, qui ne paie pas d'impôt sur les sociétés en France du fait de reports déficitaires, et ce malgré un résultat de 1,9 milliard d'euros. Ensuite, Renault, 5,1 milliards de bénéfices, qui n'a pas daigné répondre, en dépit de son actionnariat en partie public et de l'image de jongleurs fiscaux que peut donner l'affaire Ghosn à l'Alliance Renault-Nissan.

La chute de la maison Ghosn

Un bon point aussi pour la Société générale, qui a été l'une des premières et des plus précises dans sa réponse, sans dissimuler qu'elle a reçu un chèque de près de 13 millions du fisc en 2017 grâce aux crédits d'impôt (CICE et PTZ) et à l'imputation de la perte colossale de Jérôme Kerviel. En revanche, BNP Paribas, qui affiche un bénéfice net de 7,8 milliards, n'a pas voulu nous indiquer le bon chiffre. En règle générale, les groupes discrets sur leur impôt sur les sociétés – comme Carrefour ou Peugeot – sont ceux qui n'en paient pas.

Reste un mystère : le groupe Sanofi, champion des bénéfices en 2017 avec 8,4 milliards d'euros, est muet sur son empreinte fiscale. Grâce à la concurrence fiscale entre pays pour attirer leurs activités, les groupes pharmaceutiques bénéficient d'une fiscalité avantageuse sur les brevets. En France, ils sont aussi parmi les plus gros bénéficiaires du crédit d'impôt recherche. Ils ont enfin des batteries d'experts fiscaux pour réduire leur facture. Est-ce suffisant pour annuler l'impôt sur les sociétés de Sanofi en France ? Si ce n'est pas le cas, seul un peu de transparence de la part du groupe dirigé par Olivier Brandicourt aurait permis de le savoir.

Part3. Pinault, Tricoire, Sagnières : où les grands patrons paient-ils leurs impôts ?

Les dirigeants français qui ne seraient pas résidents fiscaux dans l'Hexagone sont dans le viseur du gouvernement.

Bruno Le Maire, le ministre des Finances, est en chasse. Sur ordre du président. Dans son viseur, les dirigeants français qui ne seraient pas résidents fiscaux dans le pays. Qui sont-ils ? "L'Obs" a enquêté.

A l'exception de Jean-Pascal Tricoire, patron de Schneider Electric, installé à Hongkong depuis 2011 pour être au plus près de ses clients, ou peut-être d'Hubert Sagnières, d'Essilor, un Franco-Canadien qui paie ses impôts personnels "selon son temps de présence dans différents pays, dont la France", et des patrons de TechnipFMC (un Américain), d'ArcelorMittal (un Indien vivant à Londres) et de STMicroelectronics (siège à Genève), les patrons du CAC 40 paient leur impôt en France.

Impôts, cotisations... : le classement des entreprises du CAC 40 qui contribuent le plus à la solidarité nationale

Patrick Pouyanné, le PDG de Total, vient de rendre public sur Europe 1 son taux de prélèvement à la source : 43,1%. Même François-Henri Pinault, le patron de Kering, qui est domicilié à Londres, affirme être résident fiscal français, mais pas son bras droit, Jean-François Palus. Chez Michelin, Hermès, Total, Bouygues, Capgemini, Vivendi ou Peugeot, 100% des membres du comité exécutif sont résidents fiscaux en France.

"Pas étonnant, confirme-t-on dans l'entourage du ministre, mais il était important que les Français en prennent conscience."

Impôt sur les sociétés : un tabou pour une partie du CAC 40

Il reste toutefois, en dehors du CAC 40, quelques cas de patrons délocalisés. Certains bien connus, comme Patrick Drahi, le propriétaire d'Altice (SFR, BFM...), installé en Suisse. Ou l'un des frères Decaux, qui

dirigent le très rentable – et très international – groupe de mobilier urbain du même nom.